

**JULIDIS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : rue en Val Fontaine  
21490 SAINT-JULIEN

402 994 545 R.C.S DIJON

---

**PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**

**EN DATE DU 23 OCTOBRE 2025**

**LES SOUSSIGNES**

|                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| - Monsieur Christophe BOUGRAIN,<br>Propriétaire de TROIS CENT SOIXANTE DIX PARTS SOCIALES | 370 |
| - La Société SELIMA,<br>Propriétaire de CENT VINGT NEUF PARTS SOCIALES                    | 129 |
| - La Société PROFIDIS,<br>Propriétaire d'UNE PART SOCIALE                                 | 01  |
| TOTAL : CINQ CENTS PARTS SOCIALES                                                         | 500 |

Détenant ensemble 500 parts sociales sur un total de 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la Société à Responsabilité Limitée JULIDIS, désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société JULIDIS et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.
- Désignation du Président de la Société sous sa nouvelle forme.
- Pouvoirs en vue des formalités.

### PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Julien WAJSBORT, Commissaire à la Transformation désigné suivant décision unanime des associés en date du 08 octobre 2025, en ce qui concerne l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

La collectivité des associés prend acte de ce qu'il est attesté, aux termes de ce rapport, que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

### DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, sur la proposition de la Gérance, après avoir entendu la lecture de son rapport et du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce, établi par Monsieur Julien WAJSBORT, Commissaire à la Transformation, décide de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

### TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, la collectivité des associés adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

### QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés désigne en qualité de Président de la Société sous sa forme de la Société par Actions Simplifiée, pour une durée illimitée :

. Monsieur Christophe BOUGRAIN, ancien Gérant de la Société sous sa forme de SARL.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Monsieur Christophe BOUGRAIN déclare accepter les fonctions de Président de la Société JULIDIS et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

#### CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 30 SEPTEMBRE 2026, n'a pas à être modifiée du fait de l'adoption de la forme de la Société par Actions Simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

Le Gérant de la Société sous sa forme à Responsabilité Limitée présentera lors de la décision collective des associés qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des associés conformément aux nouveaux statuts et aux dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice en cours seront approuvés par la collectivité des associés selon les règles fixées par les nouveaux statuts.

La collectivité des associés devra statuer également sur le quitus à accorder à la gérance de la Société sous son ancienne forme.

Le bénéfice dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Les fonctions de la gérance, assumées par Monsieur Christophe BOUGRAIN prennent fin à compter de ce jour sous réserve des décisions prises ci-dessus relatives à son rapport de gestion.

#### SIXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et de l'acceptation de ses fonctions par le Président, la collectivité des associés constate que la transformation de la Société JULIDIS en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée.

SEPTIEME DECISION

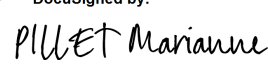
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.

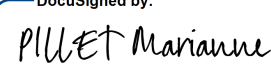
Christophe BOUGRAIN

Signé par :  
  
C512868DA9A2473...

SAS SELIMA

DocuSigned by:  
  
3C84DE650B1144C...

SAS PROFIDIS

DocuSigned by:  
  
3C84DE650B1144C...